



Visa parmanante pour la france

Par **nadia amrane**, le **11/07/2012** à **00:30**

Bonjour,rn rn Je suis Algerienne, agée de 47ans Responsable d'un Service Informatique au Ministère Nationale résidante en algérie , marié d'un homme de Nationalité Algerien agé de 62ans (bientot à la retraite),résidant en Francern depuis Mai 1972 jusqu'aujourd'hui . -en 30 juin 2011 on c'est mariée en Algerie au prefecture d'alger la consommation de notre mariage n'a durée que 15 jours puis il est remonté par nécessité de service. de ce jour il est venue que (2) fois pour me voir et passer quelque jours avec moi après c'était mon tour d'aller le voir en france et ça avec une visa durée d'un mois(j'ai consommé que 19 jours) juste en rentrant en Agérie il tombé malade il a besoin de moi pour le soutenir temporairement . rnComment faire pour obtenir une visa de longue durée sachant que j'ai pas l'intention de m'installer en france car j'ai une bonne situation et mes biens en algerie et une mère (divorcer) en charge.

Par **amajuris**, le **11/07/2012** à **18:49**

bjr,rnje pense qu'il vous faut expliquer votre situation au consulat de france le plus proche de chez vous.rnvotre mari peut déposer une demande de regroupement familial.rncdt